

**Madame Nadia Lin  
Monsieur Olivier Thierry  
Monsieur Gilles Pourbaix  
Madame Joelle Jouanneaux  
Madame Catherine Vinay  
Madame Fourrier  
Madame Ayse Öncüler  
Habitants du  
45, 47, 49 rue Saint-Denis  
75001 Paris  
Marion Girard  
9 rue des Innocents  
75001 Paris**

**Paris, le 16 mai 2009**

**Monsieur le Préfet de Police  
4 Boulevard du Palais  
75004 Paris**

Monsieur,

Vos services ont-ils perdu l'esprit ?

Votre objectif est-il de vider le quartier de ses habitants ?

Ou encore : Vos services ont-ils « une dent » contre les habitants de notre quartier ?

Les nombreuses manifestations **statiques et sonorisées** autorisées par vos soins sur la Place Joachim du Bellay ont pris une dimension qui devient intenable pour nous autres riverains.

Dernières en date, parmi les nombreuses que nous subissons :

- Le Collectif des sans-papiers, le 9 mai, de 19h à **23h** ! (Ils avaient demandé à être présents toute la nuit !). Avec sono, ampli, animateur surexcité hurlant sans cesse au micro. Cela s'entendait à plusieurs pâtés de maison de là. Impossible de faire dormir les enfants. Et tout cela pour quoi ? Pour quelques rares passants à ces heures tardives. Les manifestations sonorisées en journée sont déjà suffisamment difficile à vivre. Si vous commencez à les autorisez en soirée et la nuit, que devenons-nous ?!

- Amnesty International, le 14 mai, jusqu'à 20h30. Là encore, animateur au micro qui ameute tout le quartier.

- Sans parler de l'association qui défend les canards (association contre le foie gras) et dont le nom nous échappe, présente un dimanche sur deux tout l'après-midi, et là encore, avec des enceintes sonorisées et un véritable concert en plein air. (Sauf pour nous qui sommes chez nous : le concert est malheureusement aussi chez nous, pas en plein air).

A chaque fois, bien entendu, lorsqu'il est demandé poliment à ces groupes s'ils peuvent baisser un peu le son, la réponse est invariable : « Non ! On a une autorisation ! ».

Assez, de grâce !!

Nous vous prions également de ne pas nous renvoyer une lettre polie faisant état du fait que : « les manifestations sont autorisées », « la liberté d'expression est importante », etc.

La liberté des uns finit là où commence celle des autres.

Les nombreuses associations qui demandent à être présentes sur la place n'ont **pas besoin** de sonorisation pour se faire voir et faire entendre leurs causes.

En revanche, les habitants du quartier, qui travaillent, tout comme vous, ont besoin d'un minimum de repos, tout comme vous.

A « liberté de manifester (bruyamment) », nous répondons : « liberté de se reposer » et « ordre public »,

Pour mémoire :

*Article 4 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui **ne nuit pas à autrui** ».*

*Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, **sauf à répondre de l'abus de cette liberté** dans les cas déterminés par la loi. »*

Sans oublier :

*Article 15 – « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».*

Dont acte.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments fort las et distingués.